



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 8 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_142 : LEADER - Demande de subvention pour l'animation du programme 2025
--

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

L'animation et le fonctionnement du programme sont mis en œuvre de manière coordonnée avec deux niveaux : un niveau d'animation de proximité à destination des porteurs de projets et un niveau mutualisé avec la mise en place d'une cellule d'animation et de gestion mutualisée.

La présente demande de subvention concerne la cellule d'animation locale de Plaine Limagne, liée par convention avec le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme.

Le rôle de cette animation de proximité est notamment de :

- mettre en œuvre, de manière optimale et efficace, la stratégie de développement du GAL ;
- participer à la rédaction, à la publication et au suivi des appels à projets ;
- animer le programme LEADER en déployant un accompagnement au plus près des porteurs de projets pour le montage et la complétude des demandes d'aides et de paiement ;
- assurer, en lien avec la cellule mutualisée, un niveau optimal de consommation des crédits ;
- participer au réseau des animateurs locaux du programme LEADER ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ;
- participer à la communication du programme ;
- participer à l'évaluation du programme.

Pour répondre à ces objectifs, la communauté de communes mobilise sur son territoire 0,27 ETP, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les financements de postes dans le cadre des fonds Leader se font sur la base de forfaits, à hauteur de 36,92 € de l'heure, sur la base d'un ETP de 1 488 heures.

	ETP	Heures d'animation	Masse salariale	Frais de structure	Dépenses	LEADER
2025	0,27	399	14 731,08 €	2 946,22 €	17 677,30 €	14 141,84 €

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la fiche-action 5 « Animation et fonctionnement du GAL », dans le cadre de l'appel à projet « AAP-ANIMATION23 "Animation et fonctionnement du GAL" ».

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la demande de subvention pour le financement de l'animation locale Leader,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement